

20 demi-jours d'absence scolaire tolérés, c'est trop !

 L'absentéisme scolaire n'est pas une fatalité et Joëlle Milquet a bien l'intention de s'y attaquer. C'est carrément une question centrale dans la lutte contre le redoublement. Elle remet ainsi en cause la règle des vingt demi-jours tolérés d'absence (en secondaire) qui renforcent la banalisation de l'absentéisme. Interpellée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre de l'Enseignement a confirmé les statistiques, que nous vous avons données en exclusivité il y a quelques jours : en 2013-2014, il y a eu une augmentation de 1.463 dossiers par rapport à 2012-2013.

« Mais il faut tenir compte de l'augmentation de la population scolaire », a-t-elle nuancé. « Le taux d'absentéisme était de 2,1 % en 2012-2013 et de 2,3 % en 2013-2014. Soit une augmentation de 4.000 élèves en âge d'obligation scolaire. »

En primaire, l'application de la législation est très contraignante au-delà des neuf demi-jours d'absence et la responsabilité des pouvoirs organisateurs peut être engagée.

En secondaire, la règle générale n'est pas de neuf, mais de vingt demi-jours d'absence. Au 21^e, l'élève perd sa qualité d'élève régulier. « Depuis quelques années, il est demandé

aux directions d'agir de plus en plus tôt et, comme en primaire, de mettre en place de lourdes démarches : convocation des parents, courriers recommandés, intervention des PMS... »

La ministre estime que la plus grande transparence des données expliquerait ces augmentations statistiques. Cela encouragerait à un respect strict des textes légaux par les chefs d'établissements. Plus question de couvrir le fléau des départs anticipés en vacances ou des retours postposés pour les mêmes raisons.

SIGNAL ADÉQUAT ?

« Je vais mener une réflexion avancée sur la question des 20 demi-jours d'absence. Le signal est-il adéquat ? Je me pose vraiment la question », a-t-elle annoncé. « Il y a les services d'accrochage scolaire à mobiliser. Une série de dispositifs à déclencher. Afin de réduire le taux d'absentéisme scolaire, j'encouragerai les services accompagner les directions d'écoles sur le terrain pour continuer à faire respecter la législation. »

On peut s'attendre à voir ce nombre de demi-jours tolérés d'absence fondre. Pour être mis en concordance avec les 9 demi-jours en primaire ? Trop tôt pour le dire... ■

DIDIER SWYSEN